





Le Coupon Sport est une coupure nominative. Entièrement dédié à la pratique sportive, il permet de régler les adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs à moindre coût partout en France auprès d'associations sportives.

Débutant ou initié, que vous recherchiez les sensations fortes du sport extrême ou les plaisirs d'une activité sportive régulière, le Coupon Sport répond à vos besoins.

Le Coupon Sport se présente sous la forme de coupures de 10, 15 et 20 € nominatives et sécurisées.

Vous pouvez les obtenir auprès de votre Comité économique et social / COS-CAS / amicale du personnel ou de vos collectivités locales.

Il est utilisable toute l'année, par vous ou les membres de votre famille (fiscalement à charge), dans les clubs et associations sportifs conventionnés par l'ANCV.

Le Coupon Sport est valable 2 ans en plus de son année d'émission (un coupon émis en 2023 est valable jusqu'au 31/12/2025). A l'issue de sa période de validité, si vous n'avez pas utilisé tous vos Coupons Sport vous pouvez demander leur échange.

Pour bénéficier du Coupon Sport (avec ou sans participation financière) adressez-vous :

- à votre comité social et économique, si vous êtes salarié du secteur privé
- à votre association ou amicale du personnel, si vous êtes agent de la Fonction Publique Territoriale
- auprès de vos collectivités locales (conseils généraux ou régionaux, mairies, DRDJS) qui peuvent mettre en place le Coupon Sport pour leurs administrés.